

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2014

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 27 février 2014, à vingt heures à la mairie de Meslay-du-Maine, sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX.

Étaient présents : Mr LE ROUX, Maire, Mme LAUNAY, Mr POULAIN, Mme GAUTIER, Mrs BORDIER, BOULAY, Mme MONNERET, adjoints, Mrs BOURDAIS (à partir de 20 heures 25), BRAULT, Mmes BRETEAU, BRUNEAU, CHEVALIER, Mrs DEMAS, GOUAS, Mme JARDIN, Mr MERCIER, Mmes PICHÉREAU, TAUNAIS et Mr VEILLÉ

Excusé : Mr GASCOIN qui a donné pouvoir à Mr BORDIER

Absente : Mme DAUBERT

Secrétaire : Mr BORDIER.

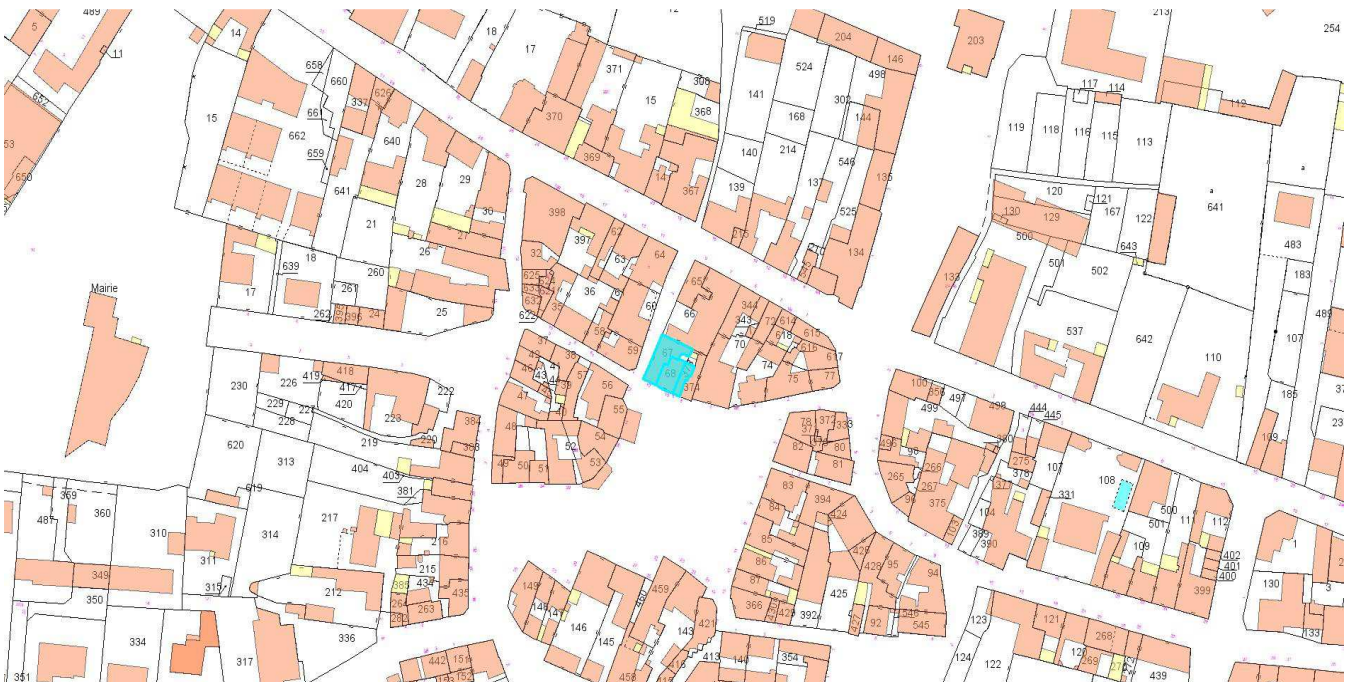
## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 JANVIER 2014

### Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Avenant contrat de maîtrise d'œuvre Gendarmerie
- Décision modificative N°1 au budget principal 2014
- Changement de statut du syndicat du bassin de la Vaige
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole Maternelle

## DÉCISIONS DU MAIRE

**N°2014 – 002 :** Déclaration d'intention d'aliéner un immeuble (usufruit) sis à MESLAY-DU-MAINE, 8 et 10 Place du Marché, cadastré section AE n°67, 68 et 373 pour une superficie de 164 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame Jacques MARET. La commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à son droit de préemption.



**N°2014 – 003 :** Acceptation du devis de la société ESCAPE de Ballots (53) concernant le transport Meslay-du-Maine Remseck am Neckar dans le cadre des 40 ans du jumelage du 1<sup>er</sup> au 4 mai (comprenant 2 cars pour 128 personnes), pour un montant de 9 985.00 € TTC.

## BUDGET – FINANCES

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

	DEPENSES		RECETTES		RESULTAT	
	Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Excédent	Déficit
<b>Budget Général</b>						
Section d'Investissement	4 990 238.82 €	2 407 900.19 €	4 990 238.82 €	2 530 512.83 €	122 612.64 €	
Section de Fonctionnement	3 923 188.56 €	3 266 892.36 €	3 923 188.56 €	4 025 176.45 €	758 284.09 €	
<b>Total budget général</b>	<b>8 913 427.39 €</b>	<b>5 674 792.55 €</b>	<b>8 913 427.38 €</b>	<b>6 555 689.28 €</b>	<b>880 896.73 €</b>	
<b>Espace Meslinois</b>						
Section d'Investissement	15 129.12 €	15 129.12 €	15 129.12 €	15 129.12 €		
Section de Fonctionnement	12 180.43 €	12 180.43 €	12 180.43 €	12 180.43 €		
<b>Total espace meslinois</b>	<b>27 309.55 €</b>	<b>27 309.55 €</b>	<b>27 309.55 €</b>	<b>27 309.55 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Salle Socio Culturelle</b>						
Section d'Investissement	47 209.72 €	33 841.15 €	47 209.72 €	28 471.79 €		5 369.36 €
Section de Fonctionnement	138 698.00 €	118 545.58 €	138 698.00 €	97 384.14 €		21 161.44 €
<b>Total salle socioculturelle</b>	<b>185 907.72 €</b>	<b>152 386.73 €</b>	<b>185 907.72 €</b>	<b>125 855.93 €</b>	<b>0 €</b>	<b>26 530.80 €</b>
<b>ZAC Moulin à Vent</b>						
Section d'Investissement	390 000 .00 €	299 738.12 €	390 000.00 €	225 694.05 €		74 044.07 €
Section de Fonctionnement	490 500.00 €	320 522.05 €	490 500.00 €	394 566.12 €	74 044.07 €	
<b>Total "ZAC Moulin à Vent"</b>	<b>880 500.00 €</b>	<b>620 260.17 €</b>	<b>880 500.00 €</b>	<b>620 260.17 €</b>	<b>74 044.07 €</b>	<b>74 044.07 €</b>
<b>LOTISSEMENT Moulin à Vent</b>						
Section d'Investissement	995 603.89 €	866 611.69 €	995 603.89 €	618 857.77 €		247 753.92 €
Section de Fonctionnement	1 028 000.00 €	607 598.42 €	1 028 000.00 €	855 352.34 €	247 753.92 €	
<b>Total "LOTISSEMENT Moulin à Vent"</b>	<b>2 023 603.89 €</b>	<b>1 474 210.11 €</b>	<b>2 023 603.89 €</b>	<b>1 474 210.11 €</b>	<b>247 753.92 €</b>	<b>247 753.92 €</b>
<b>Eau</b>						
Section d'Investissement	117 827.86 €	104 445.51 €	117 827.86 €	82 631.52 €		21 813.99 €
Section de Fonctionnement	350 357.59 €	298 163.16 €	350 357.59 €	375 436.53 €	77 273.37 €	
<b>Total Service de l'eau</b>	<b>468 185.45 €</b>	<b>402 608.67 €</b>	<b>468 185.45 €</b>	<b>458 068.05 €</b>	<b>77 273.37 €</b>	<b>21 813.99 €</b>

Assainissement						
Section d'Investissement	214 075.10 €	101 345.08 €	214 075.10 €	173 650.43 €	72 305.35 €	
Section de Fonctionnement	281 342.52 €	237 373.48 €	281 342.52 €	289 029.81 €	51 656.33 €	
<b>Total service assainissement</b>	<b>495 417.62 €</b>	<b>338 718.56 €</b>	<b>495 417.62 €</b>	<b>462 680.24 €</b>	<b>123 961.68 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 994 351.61 €</b>	<b>8 690 286.34 €</b>	<b>12 994 351.61 €</b>	<b>9 724 073.33 €</b>		

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire, conformément aux prescriptions légales, ayant quitté la salle, **adopte** les comptes administratifs de l'année 2013 pour le budget général de la commune et ses budgets annexes.

### AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats 2013 (voir tableau ci-après) :

#### Budget Général

- Excédent de fonctionnement : 758 284.09 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement pour 758 284.09 €.
- Excédent d'investissement : 122 612.64 €
- Report de l'excédent en section d'investissement : 122 612.64 €

#### Salle socioculturelle

- Déficit de fonctionnement de 21 161.44 €
- Report du déficit en section de fonctionnement : 21 161.44 €
- Déficit d'investissement de 5 369.36 €
- Report du déficit en section d'investissement : 5369.36 €

#### ZAC du Moulin à Vent

- Excédent de fonctionnement de 74 044.07 €
- Report de l'excédent en section de fonctionnement : 74 044.07 €
- Déficit d'investissement : 74 044.07 €
- Report du déficit en section d'investissement : 74 044.07 €

#### Lotissement du Moulin à Vent

- Excédent de fonctionnement : 247 753.92 €
- Report de l'excédent en section de fonctionnement : 247 753.92 €
- Déficit d'investissement : 247 753.92 €
- Report du déficit en section d'investissement : 247 753.92 €

#### Service d'eau

- Excédent de fonctionnement : 77 273.37 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement pour 77 273.37 €.
- Déficit d'investissement : 21 813.99 €
- Report du déficit en section d'investissement : 21 813.99 €

#### Service d'assainissement

- Excédent de fonctionnement : 51 656.33 €

- Report de l'excédent en section de fonctionnement : 51 656.33 €
- Excédent d'investissement : 72 305.35 €
- Report de l'excédent en section d'investissement : 72 305.35 €

	Excédent de fonctionnement 2013	Déficit de fonctionnement 2013	Excédent investissement 2013	Déficit investissement 2013	Affectation à l'investissement (compte 1068) Budget 2014	Report en fonctionnement	Report en investissement
<b>Budget Général</b>	758 284.09 €		122 612.64 €		758 284.09 €		122 612.64 €
Espace Meslinois	0		0				
Salle socioculturelle		21 161.44 €		5 369.36 €		- 21 161.44 €	- 5 369.36 €
ZAC	74 044.07 €			74 044.07 €		74 044.07 €	-74 044.07 €
Lotissement du Moulin à vent	247 753.92 €			247 753.92 €		247 753.92 €	-247 753.92 €
Service de l'eau	77 273.37 €			21 813.99 €	77 273.37 €		-21 813.99 €
Service assainissement	51 656.33 €		72 305.35 €			51 656.33 €	72 305.35 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** d'affecter, comme ci-dessus présentés, les résultats 2013.

### COMPTES DE GESTION 2013

Les comptes de gestion 2013, établis par le receveur municipal, trésorière de MESLAY DU MAINE pour les budgets ci-après ont été transmis le 20 février 2014. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

- Budget général
- Espace Meslinois
- Salle socioculturelle
- Lotissement du Moulin à Vent
- Service de l'eau
- Service de l'assainissement
- ZAC du Moulin à Vent

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité les comptes de gestion 2013 présentés.

### TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

L'article 45 de la loi de Finances rectificative impose un transfert, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015, du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité. En Mayenne, cette autorité est le SDEGM.

Pour Meslay, le produit de cette taxe est de l'ordre de 70 000 €. Cette somme viendrait donc en déduction de nos recettes de fonctionnement, amenuisant ainsi les marges de manœuvre à basculer en recette d'investissement, pour financer les projets structurant.

A priori, les communes devraient pouvoir délibérer pour conserver 50% du produit de cette taxe. Les formes de cette délibération restent à déterminer.

Monsieur Michel HERVE, Maire d'AZE a alerté ses collègues maires de la Mayenne sur cette problématique. L'A.M.F (association des Maires de France) et l'A.d.C.F (assemblée des communes de France) ont interpellé le Ministre chargé du Budget sur cette disposition qui menace les équilibres financiers de certaines collectivités.

Le **Conseil Municipal**, ayant pris connaissance de cette situation et après en avoir délibéré, soutient les actions de l'A.M.F et de l'A.d.C.F contestant cette nouvelle disposition. Si celle-ci devait être maintenue, le Conseil Municipal demanderait de conserver 50% du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

## **EFFACEMENT DE DETTES**

Des décisions de justice imposent à la collectivité la constatation et l'annulation des dettes concernant :

- Mme RODRIGUEZ Florida Catalina qui habitait 6 grande rue à Meslay
- 15,80 € budget eau )
- 11,47 € budget assainissement ) Factures de 2008 & 2009

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **constate** l'annulation des dettes et d'assainissement présentées ci-dessus.

## **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – FACTURES D'EAU**

Par délibération du 20 mars 2013, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer à la charte solidarité-eau. Afin de poursuivre cette action de soutien auprès de personnes en situation de précarité, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter sa contribution à ce dispositif au titre de l'année 2014.

Par cette charte, gérée par le Conseil Général de la Mayenne dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement, la commune pourrait concéder des abandons de créances sur la base annuelle de 0,2049 € par abonné, soit environ 292 € sur la base de 1421 abonnés.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à adhérer au FSL eau et à y contribuer par concessions d'abandon de créances sur la base annuelle 2014 de 0.2049 € par abonné du service d'eau.

## **INDEMNISATION DEMENAGEMENT LOCATAIRES LOGEMENT CENTRE DE SECOURS**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de l'Esplanade des Grands Jardins, le bâtiment actuel du Centre de Secours sera amené à être détruit.

Les travaux de construction du nouveau Centre de Secours devraient démarrer en septembre 2014 (information CCPMG confirmé par le service des structures du S.DI.S), pour une livraison en juin 2015.

Aussi, les locataires de l'appartement situé au 1<sup>ier</sup> étage n'auront d'autres choix que de déménager.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge financièrement tout ou partie de ce déménagement.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **accepte** de prendre en charge une partie des frais liés au changement de domicile des locataires du logement situés au premier étage de l'actuel Centre de Secours, dans la limite de 1 500 € et sur présentation de documents justifiant de la réalité des dépenses engagées.

Monsieur BOURDAIS arrive à 20 heures 25.

## AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION GENDARMERIE

Conformément à l'article 5-1 du cahier des clauses administratives particulières, il convient de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre en appliquant le produit du taux de rémunération de l'acte d'engagement, à savoir, 8.5% par le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'est engagé, à savoir 1 591 435 €.

Ainsi, le montant de la rémunération se monterait à 135 271.97 € HT au lieu de 110 500 € HT au moment de la soumission du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à signer un avenant d'un montant de 24 771.97 € HT portant le montant du contrat de maîtrise d'œuvre de la Gendarmerie passé avec le cabinet Serge HAMON à 135 271.97 € HT.

## DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2014

Le projet de décision modificative est expliqué au Conseil Municipal :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article ou opération	Libellé	Recettes	Dépenses
2315 – Op° 162	Construction Ecole Cassin		- 10 000.00 €
2315 – Op°132	Construction Mairie		- 5 000.00 €
2315 – Op° 282	Construction – Travaux peinture presbytère		- 2 000.00 €
2315 - Op°274	Construction bâtiments communaux		+ 17 000.00 €
Total de la décision modificative n° 03/13			
	Pour mémoire Budget Primitif 2013	4 369 339.64 €	4 369 339.64 €
Total des décisions modificatives précédentes		0 €	0
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 369 339.64 €	4 369 339.64 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** la décision modificative N°1 au budget principal 2014 tel que présentée ci-dessus.

## AMENAGEMENT GENERAL

### PLAN LOCAL D'URBANISME – INFORMATION

Une dernière réunion avec le P.P.A (personnes publiques associées) a eu lieu lundi 17 février. Peu de remarques de la part de P.P.A, mise à part quelques ajustements demandés par la Chambre d'Agriculture (distance des habitations par rapport aux bâtiments agricoles à limiter, augmentation du seuil de surfaces des bâtiments susceptibles de changer de destination).

Par ailleurs, la CCPMG a précisé ses souhaits en matière de zonage des zones consacrées aux activités économiques (détermination des zones à urbaniser en premier).

Enfin, le Conseil Général a fait remarquer (après demande d'étude par la CCPMG) qu'une partie des terrains (à l'arrière de la Fromagerie Perreault) étaient humides.

La portée de l'étude pédologique du Conseil Général semble être à relativiser.

En effet, les critères d'identification des zones humides sont variables. Sur notre secteur, le SAGE Sarthe aval n'est pas arrêté, et il ne définit donc pas les critères d'identification des zones humides.

Pour cette raison, Hydratop, le cabinet missionné par la commune pour réaliser le recensement des zones humides a utilisé la méthodologie demandée par le SAGE Mayenne, conformément à ce qui était demandé dans le cahier des charges.

Cette méthodologie dit deux choses:

1. Il faut identifier seulement les zones humides fonctionnelles, et pas les zones humides altérées
2. Pour qu'une zone humide soit fonctionnelle, il faut qu'elle présente à la fois un sol hydromorphe et une végétation hygrophile.

L'étude du Conseil Général a donc montré que la zone répondait à l'un des deux critères (critère pédologique).

Reste donc à déterminer si l'on trouve une végétation hygrophile.

## **PLU : AVENANT AU MARCHE DU CABINET D'ETUDES ECCE TERRA**

Dans le contrat d'origine, seule l'élaboration de 3 O.A.P (opérations d'aménagement et de programmation) était prévue.

Or, les cabinets ECCE TERRA et ATELIERS ESPACE TEMPS en ont réalisé 5.

De plus au cours de la procédure, une nouvelle réglementation nous a contraints à faire réaliser un dossier d'évaluation environnementale, notamment du fait de changement de stratégie concernant le fuseau de déviation.

Aussi, il est proposé l'avenant suivant :

- 2 O.A.P supplémentaires pour un montant unitaire de 1 625 €, soit 3 250 € H.T
- Prestations pour un dossier d'évaluation environnementale : 450 € HT

**Le montant total de l'avenant se monterait à 3 700 € HT.**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant ci-dessus présenté.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à signer un avenant d'un montant de 3 700.00 € HT portant le montant du contrat passé avec le cabinet ECCE TERRA à 62 870.00 € HT, au lieu de 59 170.00 € HT de montant initial de marché.

## **BORNES DE CHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES**

Le SDEGM a décidé de déployer des bornes de recharges de voitures électriques.

Meslay est retenue pour faire partie de la 1<sup>ière</sup> tranche de ce déploiement. De ce fait, les travaux seront pris en charge en totalité par le SDEGM. Pour les communes de la 2<sup>ème</sup> tranche, ce sera 50% à la charge du SDEGM et 50% à la charge des communes qui souhaiteront voir ce type de bornes installées sur leur territoire.

Les cartes de déploiement sont jointes.

## **MARCHE DE VIABILISATION 2<sup>ème</sup> PHASE FINITION – LOTISSEMENT MOULIN A VENT N°2**

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 6 janvier dernier. L'appel d'offres a été lancé selon une procédure adaptée.

La consultation comportait 3 lots :

- LOT n°1** : Voirie 2ème phase
- LOT n°2** : Aménagement paysager
- LOT n°3** : Adduction d'eau potable

Les candidats avaient jusqu'au mardi 11 février 2014 à 12 h 00 pour faire parvenir leur offre en Mairie.  
L'analyse des offres a été confiée au cabinet ZUBER.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cet appel d'offres et le cas échéant à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés.

Les travaux devront démarrer en mars 2014.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants pour les 3 lots :

- Prix : coefficient 1.25
- Mémoire technique : coefficient 1

Le montant des estimations de travaux du maître d'œuvre était le suivant :

- **LOT n°1** : Voirie 2ème phase : 128 242.45 € HT
- **LOT n°2** : Aménagement paysager : 42 948.40 € HT
- **LOT n°3** : Adduction d'eau potable : 4 758.00 € HT

Les travaux d'éclairage public étaient estimés à 17 350 € HT. Ils seront confiés au SDEGM (voir point suivant de l'ordre du jour).

### **LOT n°1 : Voirie 2ème phase**

#### ***PRIX :***

	<b>Prix Hors Taxes</b>	<b>NOTE</b>
Pli n°1 – ELB	114 642,10€	19,10
Pli n°2 – EUROVIA	113 532,90€	19,29
Pli n°6 – TRAM TP	114 406,30€	19,14
Pli n°7 – SECHE	122 073,25€	17,94
Pli n°9 – CHAPRON	109 495,40€	20,00
Pli n°10 – BEZIER	124 822,40€	17,54

#### ***MEMOIRE TECHNIQUE :***

Les réponses proposées par l'ensemble des entreprises sont en accord avec les prescriptions demandées dans la consultation.

	<b>NOTE</b>
Pli n°1 – ELB	20.00
Pli n°2 – EUROVIA	20.00
Pli n°6 – TRAM TP	20.00
Pli n°7 – SECHE	20.00
Pli n°9 – CHAPRON	20.00
Pli n°10 – BEZIER	20.00

### ***CLASSEMENT FINAL***

	<b>Prix Hors Taxes</b>	<b>NOTE</b>
<b>Pli n°9 – CHAPRON</b>	<b>109 495,40€</b>	<b>20.00</b>
Pli n°2 – EUROVIA	113 532,90€	19,60
Pli n°6 – TRAM TP	114 406,30€	19,52
Pli n°1 – ELB	114 642,10€	19.50
Pli n°7 – SECHE	122 073,25€	18.86
Pli n°10 – BEZIER	124 822,40€	18.64



Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise CHAPRON pour le lot N°1 pour un montant de 109 495.40 € HT.

### **LOT n°2 : Aménagement paysager**

#### **Prix**

	<b>Prix Hors Taxes</b>	<b>NOTE</b>
Pli n°3 – EDELWEISS	54 445,55€	08,26
Pli n°4 – GORRONNAISE DES JARDINS	22 484,50€	20.00
Pli n°8 – LEROY PAYSAGES	25 819,90€	17,42

#### **MEMOIRE TECHNIQUE**

Les réponses proposées par l'ensemble des entreprises sont en accord avec les prescriptions demandées dans la consultation.

	<b>NOTE</b>
Pli n°3 – EDELWEISS	20.00
Pli n°4 – GORRONNAISE DES JARDINS	20.00
Pli n°8 – LEROY PAYSAGES	20.00

#### **CLASSEMENT FINAL**

	<b>Prix Hors Taxes</b>	<b>NOTE</b>
<b>Pli n°4 – GORRONNAISE DES JARDINS</b>	<b>22 484,50€</b>	<b>20.00</b>
Pli n°8 – LEROY PAYSAGES	25 819,90€	18.56
Pli n°3 – EDELWEISS	54 445,55€	13.48

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise GORRONNAISE DES JARDINS pour le lot N°2 pour un montant de 22 484.50 € HT.

### **LOT n°3 : Adduction d'eau potable**

#### **PRIX**

	<b>Prix Hors Taxes</b>	<b>NOTE</b>
Pli n°1 – ELB	4 694,00€	20,00
Pli n°5 – FTPB	6 977,00€	13,46
Pli n°6 – TRAM TP	5 795,00€	16,20
Pli n°9 – CHAPRON	4 991,00€	18,81
Pli n°11 – SPIE	6 958,00€	13,49

#### **MEMOIRE TECHNIQUE**

Les réponses proposées par l'ensemble des entreprises sont en accord avec les prescriptions demandées dans la consultation.

	<b>NOTE</b>
Pli n°1 – ELB	20.00
Pli n°5 – FTPB	20.00
Pli n°6 – TRAM TP	20.00
Pli n°9 – CHAPRON	20.00
Pli n°11 – SPIE	20.00

#### **CLASSEMENT FINAL**

	<b>Prix Hors Taxes</b>	<b>NOTE</b>
<b>Pli n°1 – ELB</b>	<b>4 694,00€</b>	<b>20.00</b>
Pli n°9 – CHAPRON	4 991,00€	19.34
Pli n°6 – TRAM TP	5 795,00€	17.89

Pli n°11 – SPIE	6 958,00€	16.38
Pli n°5 – FTPB	6 977,00€	16.36

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise E.L.B pour le lot N°3 pour un montant de 4 694.00 € HT.

**Sur la base des préconisations du maître d'œuvre, le montant total des travaux se monterait à 136 673.90 € HT, pour une estimation à 175 948.85 €HT.**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les marchés.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés des entreprises retenues dans le cadre de la phase de finition de la viabilisation du lotissement Moulin à Vent N°2 selon les modalités suivantes :

- Lot N°1 : Voirie deuxième phase : attribution à l'entreprise CHAPRON pour un montant de 109 495.40 € HT
- Lot N°2 : Aménagement paysager : attribution à l'entreprise GORRONAISE DES JARDINS pour un montant de 22 484.50 € HT
- Lot N°3 : Adduction d'eau potable : attribution à l'entreprise LOCHARD BEAUCE pour un montant de 4 694.00 € HT.

## ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT MOULIN A VENT N°2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative à l'aménagement de la tranche N°2 du lotissement Moulin à Vent.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le SDEGM propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public sur la base d'une solution LED :

	Estimation HT des travaux (Frais de maîtrise d'œuvre inclus)	Prise en charge du <b>SDEGM</b>	Participation de la commune (établie sur HT)
<b>EP</b>	24 000, 00€	6 000,00€	18 000,00€

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le SDEGM.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, le SDEGM communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Syndicat.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- le projet (**en sachant qu'au prix d'une moins-value pour la commune d'un montant de 1 200 €, une solution non LED est possible**)
- le fait de contribuer aux financements proposés par le Syndicat Départemental pour l'électricité et le Gaz de la Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

### Application du régime général :

A l'issue des travaux, versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	<b>18 000€</b>	Imputation budgétaire en section <b>dépense de fonctionnement</b> au compte <b>605 du budget Lotissement Moulin à Vent</b>
---	----------------	--

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** de

- choisir la solution LED pour un montant de 18 000 € ;
- d'inscrire cette dépense en section de fonctionnement du budget lotissement Moulin à Vent au compte 605.

### **ACHAT TONDEUSE**

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée le mardi 14 janvier dernier par le biais du site de l'AMF [www.achatspublics53.org](http://www.achatspublics53.org).

5 entreprises ont retiré un dossier. 4 ont déposé une offre.

Une première analyse des offres a été réalisée. Il reste à faire les essais des produits proposés.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la commande sur la base d'un montant maximum de 45 000 € TTC voté au budget, étant entendu que ce montant s'entend net après déduction de la reprise de l'ancienne tondeuse.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à signer la commande sur la base d'un montant maximum de 45 000 € TTC voté au budget, étant entendu que ce montant s'entend net après déduction de la reprise de l'ancienne tondeuse.

### **CHANGEMENT DE STATUT DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA VAIGE**

Ce changement de statut porte sur les champs d'intervention du syndicat (article 2 des statuts notamment). En effet, la loi sur l'Eau de 2006 a modifié le contexte réglementaire de ses interventions.

Le projet de nouveaux statuts est présenté au conseil municipal qui est invité à se prononcer dans un délai de 3 mois sur la rédaction de ces statuts.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** les changements de statuts du Syndicat du Bassin de la Vaige.

### TRAVAUX

#### AFFAIRES SCOLAIRES

#### **RYTHMES SCOLAIRES – POSITION DE L'ECOLE PRIVEE**

L'école privée a informé Monsieur le Maire qu'elle n'appliquerait pas la réforme à la prochaine rentrée scolaire.

Madame JARDIN précise que cette décision a été prise après une concertation lancée auprès des familles sous la forme d'un questionnaire.

## MARCHE DE RESTAURATION – AUTORISATION A LANCER UN APPEL D'OFFRES

Un marché de restauration avait été lancé début 2012. Il avait été signé pour une prestation démarrant en mars 2012, pour une première période allant jusqu'au 31 août 2012. Il a ensuite été reconduit 2 fois une année.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de relancer un appel d'offres sur la même forme de prestations et le cas échéant de l'autoriser à lancer cet appel d'offres pour une période de 3 ans (renouvelable tous les ans de façon expresse) à compter du 1er septembre 2014.

Au vu du montant estimé du marché, la procédure devra être formalisée et assortie d'une publicité de 52 jours minimum. La commission d'appel d'offres attribuera le marché.

Madame LAUNAY et Monsieur BORDIER en charge du dossier sont favorables au fait de relancer le marché sur sa forme actuelle, en accentuant l'approvisionnement en local et en gardant les préconisations du Grenelle de l'Environnement en matière de BIO (l'équivalent d'environ 4 repas par mois).

Il est également décidé de solliciter les parents d'élèves pour former un groupe de travail pour l'élaboration du cahier des charges.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres pour le marché de restauration scolaire pour la fourniture des denrées et l'assistance technique liée à l'équilibre alimentaire, les normes d'hygiène liées à la prestation, pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

### CONSEIL D'ECOLE FRATELLINI DU 24/02/2014

Présents : Les instituteurs de l'école Fratellini, les représentants de parents d'élèves, Mme FOURGEAUD D.D.E.N., déléguée Mme LAUNAY représentant la commune.

Excusés : Mr MESLET Inspecteur d'Académie, Mr LE ROUX maire de Meslay du Maine, Mr BRAULT (délégué commune), Mme CORBEL (RASED)

#### EFFECTIFS RENTREE 2013/2014 & 2014/2015:

En septembre 2013, 100 enfants étaient présents à l'école

- 8 TPS
- 22 PS
- 37 MS
- 33 GS

répartis sur 4 classes :

- 1 classe de TPS (2-3 ans) 8+13 → 21 enfants
- 1 classe de PS et MS 9 + 17 → 26 enfants
- 1 classe de MS et GS 11 + 15 → 26 enfants
- 1 classe de GMS et GS 9 + 18 → 27 enfants

Avec l'accueil de 3 enfants depuis janvier ils sont 103 à fréquenter l'école régulièrement et 2 inscriptions sont en cours.

Mr MESLET avait alerté sur les effectifs lors de son passage pour une inspection début janvier en raison d'un gros départ de grands (33 enfants). Mme LAUZIER lui a rappelé que les effectifs de rentrée et au cours de l'année sont différents du fait de l'arrivée de tout-petits en cours d'année selon leur maturité et surtout de l'acquisition de la propreté. Il est rappelé aussi que l'année 2012 a été une forte année de naissance à Meslay-du-Maine et que les effectifs devraient rester stables.

Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2014/2015 déclarées à l'Inspection Académique : avec une année 2012 de forte naissance (39 à Meslay) il est prévu d'accueillir 12 TPS, 28 PS, 24 MS et 39 GS soit 103 enfants. Les demandes risquent d'être supérieures pour les tout-petits.

### **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :**

Mme LAUZIER rappelle aux parents le principe de la mise en place des rythmes scolaires. Le règlement intérieur devra être adapté et revu lors du prochain conseil d'école.

Suite à la demande pressante des parents il est stipulé que la décision concernant la gratuité ou non de cette mise en place des rythmes scolaires (TAP) n'a pas encore été prise au niveau de la commune.

### **ACTIVITES SCOLAIRES :**

- Activité « lire et faire lire » pour les grandes sections les lundis, mardis et vendredis sur l'année.
- Activités de gymnastique et de rythmique pour les petits et moyens
- Participation toujours importante à l'opération pièces jaunes avec 12 kg 700 de pièces collectées.
- Participation au Festival « Meslay Maine le jeu » avec l'accueil des scolaires le vendredi.
- Visite de la caserne des pompiers est programmée.
- Le 21 mars, il y aura Carnaval avec défilé costumé dans Meslay-du-Maine et goûter.
- Intervention de Bénédicte Blouin sur un projet musical avec 11 séances dès mars. Par contre pas de séances d'escalade cette année avec Marie-Laure BLETHON sans doute suite à d'autres demandes d'écoles à honorer.
- Projet de jardinage en avril toujours avec la complicité et la participation de Mr SUARD.
- Fête de plein-air le 15 juin 2014
- Rencontre athlétisme courant juin
- Visite du musée du **Douanier Rousseau** pour tous les enfants suite à un travail sur l'art visuel et les tableaux célèbres
- Sortie au château des Arcis dans le cadre des rendez-vous aux jardins sur le thème de l'enfant et le jardin. Une exposition des œuvres des enfants sera faite sur une quinzaine de jours au château.
- Décloisonnement Grande sections/CP en début d'après-midi 2 fois par semaine 4 semaines de suite.

### **PROJET D'ECOLE**

Un nouveau projet d'école pour 2014/2017 est à écrire avec des axes à définir et des fiches actions à mener. L'équipe enseignante présente les réflexions sur les nouveaux axes qu'elle envisage mettre en place :

- Mettre en place un livre d'évaluation interne à l'école, élaborer un classeur culturel (arts visuels, littérature, chants et comptines), mettre en place un coin sciences.
- Interaction avec les TAP et adaptation des nouveaux rythmes scolaires. Mettre en place des séances de jeux de société.
- Renforcer la liaison avec le multi-accueil pour faciliter l'accueil des plus petits
- Aménager le patio en relation avec l'accueil de loisirs

### **EXERCICE D'EVACUATION**

Un exercice d'évacuation a eu lieu ce jour même. Tout s'est bien passé.

### **INVESTISSEMENT 2014**

Mme LAUZIER fait un rappel des investissements demandés pour l'année scolaire.

Un parent demande à ce que les horaires d'école soient affichés de manière précise à l'entrée de l'école car certains parents confondent horaires de classe et horaires d'ouverture des portes.

## SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

### DECOLMATAGE DU FORAGE N°3 STATION DE MONTAVALLON

Un appel d'offre a été lancé auprès de 4 entreprises spécialisées le 17 janvier dernier, sur la base d'un cahier des charges établi par le cabinet PIVETTE CONSULTANT et de résultat d'un passage caméra du forage objet de la régénération.

Les entreprises avaient jusqu'au vendredi 14 février pour déposer une offres.

Les 4 entreprises ont déposé une offre :

- SADE : 9 580 € HT
- SONDALP : 7 050 € HT
- SETRAFOR : 13 839 € HT
- BONNIER FORAGES : 5 670 € HT

L'analyse des offres a été confiée au cabinet PIVETTE CONSULTANT. Monsieur le Maire fera le choix de retenir l'offre de l'un des candidats dans le cadre de sa délégation permanente confiée par le conseil municipal en matière d'achats publics.

## PROGRAMMATION CULTURELLE

### TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES 2014

<u>Date</u>	<u>Manifestation Spectacle</u>	<u>Compagnie ou partenariat</u>	<u>Description</u>	<u>Public visé</u>	<u>Lieu</u>	<u>Tarifs</u>
21 au 23 février	<i>Meslay Maine...le jeu</i>	Association "La BULL"	Le jeu sous toutes ses formes pour tous	Tout public, Familial	Salle socio	Gratuit
Same di 29 mars (11h)	<i>Spectacle Petite Enfance</i>	Thierry Mousset (conteur)	Histoires/contes	Moins de 4 ans	Salle motricité (Espace des Enfants) 11h	2 euros (accompagnateur gratuit)
Dimanche 18 mai	<i>Meslay au jardin</i>	Ci Evol et Camifolia	Animations,ateliers et découvertes autour du thème du jardin	Tout public	Parc de la mairie	Gratuit
Vendredi 27 juin	<i>Fête de la Musique</i>	Fanfare funk/Les têtes d'affiche/Banda Fontaine/ Arobase	Fanfars,orchestre de variété, art de rue	Tout public	Place du marché	Gratuit
3 dates dans l'année(dont 1 en plein air)	<i>Ciné</i>	Atmosphère 53	3 séances différentes : doc, enfants, familles	Tout public		2 euros (gratuit pour la séance en plein air)
Dernier semestre	<i>Le carnaval des animaux</i>	Groupe Vincent Bréhard(en partenariat avec la CCPMG	Conte musical	Scolaires et tout public	salle Socio	5 euros et 2 euros - 18 ans (Gratuit séances scolaires)
A définir	<i>Soirée Concert "musiques actuelles"</i>	Geitjua(groupe local)+2autres groupes	Musiques actuelles	Tout public	salle Socio	5 euros
Vendredi 17 octobre	<i>Spectacle Enfants</i>	"Mr Lune" ou "Cie six monstres"		Enfants de 5 à 12 ans	Centre social ou salle socio	Gratuit pour les primaires/ 2 euros pour les autres , y compris accompagnateurs
Octobre / novembre	<i>Soirée Contes</i>	avec la médiathèque CCPMG	Soirée contes	Tout public	Médiathèque ou Espace Meslinois	Gratuit

La programmation culturelle 2014 est maintenant arrêtée. Il convient de délibérer pour les tarifs d'accès aux spectacles proposés.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **valide** l'ensemble des tarifs de la programmation culturelle 2014 exposés ci-dessus.

## GESTION DU PERSONNEL / SERVICES

### COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### **PISCINE INTERCOMMUNALE**

L'avant-projet définitif a été validé par le conseil communautaire ainsi que les modalités de financement.

Un projet de convention a été élaboré, sur la base de la délibération prise le 19 décembre dernier. Monsieur le Maire aura à la signer d'ici la fin du mandat.

## SPORT

#### **PROGRAMMATION ACTIVITES VACANCES DE MARS**

Le service des sports propose le planning d'activités suivant pour les vacances de mars :

Jours	Activités	Horaires
<b>SEMAINE 1</b>		
<b>Lundi 03</b>	Twirling	14h à 16h
<b>Mardi 04</b>	U15 futsal	10h à 16h
<b>Mercredi 05</b>	U 13 futsal	10h à 16h
<b>Jeudi 06</b>	Tennis de table initié	10h à 16h
<b>Vendredi 07</b>	Badminton	14h à 16h
<b>SEMAINE 2</b>		
<b>Lundi 10</b>	Tennis de table initiés	10h à 16h
<b>Mardi 11</b>	Badminton	14h à 16h
<b>Mercredi 12</b>	Futsal U 15	10h à 16h
<b>Jeudi 13</b>	Handball – 10 ans	14h à 16h
<b>Vendredi 14</b>	Entraînement U 18 terrain	14h à 17h

Par ailleurs, nous avons évoqué la possibilité de reprogrammer une journée multisports.

Cela sera fait le premier samedi des vacances de printemps sur la base des sports collectifs (sport de raquette la dernière fois). Cette journée aura vocation à être organisée en plein air.

**Les sports proposés seront les suivants :**

- Football
- Tchouk ball
- Basket ball
- Handball

## QUESTIONS DIVERSES

### **CHEMIN LONGEANT L'ANCIEN SUPER U**

Monsieur MERCIER signale que ce chemin n'est actuellement pas praticable, l'eau stagnant dessus, et demande si des mesures vont être prises pour permettre aux piétons de l'emprunter. Le problème sera vu par les services techniques.

### **JUMELAGE**

Madame LAUNAY rappelle qu'il faut finaliser les listes des personnes se rendant à REMSECK pour les 40 ans du jumelage du 1ier au 4 mai de façon à permettre à la commune de REMSECK d'organiser les solutions d'hébergement.

Il faut également que les élus se positionnent pour que nous communiquions par qui sera assurée la représentation de la commune de Meslay.

### **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Madame JARDIN demande si les enfants de l'école privée auront la possibilité de bénéficier des services de l'Espace des Enfants les mercredis matin.

Il est répondu, que si l'Espace des enfants ouvrait le mercredi matin, cela pourrait n'être qu'une solution de garde pour ces enfants mais peut-être pas une solution d'A.L.S.H habituelle, en fonction des effectifs qui pourraient être concernés. Concernant le service de restauration, il pourrait être ouvert le mercredi midi aux enfants fréquentant l'A.L.S.H le mercredi après-midi.

*L'ordre du jour est épuisé à 21 heures 35.*

### **Monsieur le Maire prend ensuite la parole pour remercier les élus et le personnel communal pour les 6 années du mandat, ainsi que pour évoquer les éléments marquants du mandat :**

**Monsieur le Maire** commence par remercier les conseillers municipaux et les adjoints qui l'ont accompagné durant ce mandat.

Il remercie le personnel communal dans son ensemble, insistant sur sa disponibilité et la proximité du personnel communal qui permet de garantir la qualité du service et sa continuité auprès des administrés.

Il remercie également les 3 D.G.S qui se sont succédés durant le mandat.

Ensuite **Monsieur le Maire** fait un tour d'horizon des projets structurants qui ont jalonné le mandat.

Tout d'abord les projets menés conjointement avec la C.C.P.M.G :

- Centre de Secours, initié dès 2009 par une demande formulée auprès de Monsieur Marc BERNIER, alors député
- Salle de sports : la commune participe au financement, notamment pour le club-house.
- La piscine couverte, qui en début de mandat se posait en alternative au projet de déviation qui aurait sans doute eu pour effet de mettre en difficultés les activités autour de l'hippodrome précise **Madame TAUNAI**.
- La Maison de Santé, financée par la C.C.P.M.G, mais pour laquelle l'aménagement d'un accès provisoire au parking des professionnels a été fait en prévision de l'aménagement futur de l'Esplanade des Grands Jardins.



Il y a eu également les projets menés directement par la commune :

- Gendarmerie,
- Entretien des bâtiments, des voiries, le cimetière
- Remise à niveau d'équipements sportifs : boules bretonnes, local rollers, terrain de pétanque, reprise de la gestion du parc des sports pour en assurer un meilleur fonctionnement
- La Résidence du Parc (logements et commerces)
- La Résidence Seniors
- La Station d'Épuration
- La révision générale du P.L.U qui sera validée dans le courant 2014 et qui trace les grandes lignes de l'organisation urbaine de la commune pour les 10-15 prochaines années. Le projet de l'Esplanade des Grands Jardins s'inscrit dans ces grandes lignes tracées. Ce projet devra s'inscrire dans la perspective du développement de Meslay tout en faisant très attention à conserver l'attractivité de la Place du marché.

### ***Monsieur GASCOIN arrive à 21 heures 40.***

Ensuite, ***Monsieur le Maire*** évoque les moyens et outils de communication mis en place : panneaux lumineux, site internet, journal, cérémonie des vœux. Il restera à mettre en place une véritable politique de communication, que Monsieur le Maire regrette de ne pas avoir abouti. C'est essentiel dans le monde actuel.

***Monsieur le Maire*** rappelle également son souhait que la politique culturelle soit poursuivie et développée. « Ce n'est pas une variable d'ajustement, quand on souhaite en faire une force d'attractivité ». Dans ce cadre, des investissements s'avèreront certainement nécessaires notamment à la salle socioculturelle. Il conviendra également de revaloriser la salle vis-à-vis des partenaires potentiels en communiquant sur ses capacités (plaquette). Il y a beaucoup de concurrence sur les salles en Mayenne. Il faudra savoir comment se positionner.

***Monsieur le Maire*** explique que dans un contexte d'intégration au « tout communautaire », il conviendra de garder l'identité de Meslay. « C'est tout le développement économique, commercial, associatif, logement, offres de soins qui fera que notre ville aura la véritable emprise sur le territoire ».

Enfin, ***Monsieur le Maire*** adresse ses vœux pour la prochaine municipalité qui devra « s'adapter car ce qui est vrai aujourd'hui, l'est moins demain et encore moins après-demain ».

La future équipe municipale pourra compter sur son expérience des mandats précédents et sur la stabilité administrative. Ces 2 atouts seront un gain de temps considérables pour sa mise en place.

« La richesse reste dans la diversité ».

## **DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS**

Conseil Municipal :

Réunions et manifestations :

- Festival du Jeu : ***21 au 23 février***
- Elections Municipales : ***23 et 30 mars***
- Voyage à REMSECK : ***1<sup>er</sup> au 4 mai***
- Meslay au jardin : dimanche ***18 mai***
- Elections européennes : dimanche ***25 mai***
- Fête de la Musique : ***27 juin***